conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018 Version 4.5

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: LAVAMANI AZUR 800 ML Nom commercial

numéro d'identification : 64235

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: cosmétique

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: W&M France Professional S.A.S Société

> 3, avenue du Canada 91974 Les Ulis Cedex

Téléphone : +330169189500 Téléfax +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration	
·	NoCE		(% w/w)	
	Numéro			
	d'enregistrement			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 5 - < 10
propanaminium-1, amino-3 N- (carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	147170-44-3 931-296-8 01-2119488533-30	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL 4 - 10 % 2; H319 > 10,0 % 1; H318	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers

secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

:

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

 Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

 Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et

nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

travail.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en

commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions. Protéger du gel.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : cosmétique

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### **DNEL**

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2750 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 175 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1650 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 52 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 15 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,132 mg/cm2

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,079 mg/cm2

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes 147170-44-3: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 44 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 12,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,5 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,5 mg/kg

**PNEC** 

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

: Eau douce Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 0,9168 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,09168 mg/kg

Sol

Valeur: 7,5 mg/kg

STP

Valeur: 10000 mg/kg

intermittent release Valeur: 0,071 mg/l

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes 147170-44-3: Eau douce

Valeur: 0,0135 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,00135 mg/l

STP

Valeur: 3000 mg/l

Sédiment marin Valeur: 0,1 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Sol

Valeur: 0,8 mg/kg

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u> : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du

corps

: inutile dans les conditions normales d'utilisation

<u>Protection respiratoire</u> : inutile dans les conditions normales d'utilisation

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : bleu

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 5,2

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Vitesse de combustion : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible Densité env. 1,036 g/cm3

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env. 4.000 mPa.s à 20 °C

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### **Produit**

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 4.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

DL50 oral Rat: 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires : Espèce: Lapin

graves/irritation oculaire

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Méthode de test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) NOAEL: > 300 mg/kg,

F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

>1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: > 225 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

> Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 Tage

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Organes cibles: Foie

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

: Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Foie

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

147170-44-3:

Toxicité aigue par voie orale DL50 oral : > 8.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 2.335 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité pour la reproduction Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

NOAEL: 300 mg/kg

Tératogénicité Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

1.000 mg/kg 100 mg/kg

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle et femelle: NOAEL: 300 mg/kg

> Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018 Version 4.5

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 1,2 mg/l

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

147170-44-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Calamus penna): 1,11 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

EC10 (Poisson): 1,11 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 6,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

BPL: oui

Toxicité pour les bactéries : CE0 (Bactérie): > 3.000 mg/l

BPL:

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,135 mg/l Durée d'exposition: 100 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,32 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes 147170-44-3:

147 170-44-5.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Concentration: 20 mg/l

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 92 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Type de Test: anaérobique Concentration: 102,4 mg/l Biodégradation: 80 - 90 % Durée d'exposition: 60 d

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

BPL: oui

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 1.000.000 mg/l

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

## Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

# Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Répartition entre les : Adsorption/Sol compartiments : Milieu:Sol

environnementaux Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

**Composants:** 

Sodium laureth sulfate (INCI)

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)...

## 12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

Produit Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour

le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# 14.1 Numéro ONU

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

## 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

# 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des

majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les

mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %

0,19 g/l

contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Pourcentage de composés volatils: < 0,01 %

0,01 g/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% Agents de surface

amphotères, Parfums, SALICYLIC ACID

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

## Information supplémentaire

Procédure de classification: Jugement d'experts et à la

détermination de la force probante des

données.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **LAVAMANI AZUR 800 ML**

WM 0713355 Numéro de commande: 0713355

Version 4.5 Date de révision 03.11.2017 Date d'impression 01.08.2018

d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL -Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000001236